

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINTE FOY SAINT SULPICE

SEANCE DU 21 MARS 2025

Del2026-03-6

Date de la convocation : 19 février 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres excusés : 2

Nombre de membres absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sainte Foy Saint Sulpice, dûment convoqués, se sont réunis, en session ordinaire, salle du conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Mickaël MIOMANDRE, Maire.

PRESENTS : Messieurs MIOMANDRE M. - PONVIANNE G. - JURINE T.- COUTURIER A. – DUINAT J. – REBOUX A.– RICO S. – VERCHERAND P. - VIAL F. - Mmes TRICAUD M. - ARTHAUD V.

ABSENTS EXCUSES : Madame MOREL Paulette (a donné procuration à Mme TRICAUD Magali) - Monsieur DE OLIVEIRA Frédéric (a donné procuration à M. PONVIANNE Gilles)

ABSENT : Monsieur PALLUAT DE BESSET Didier

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur PONVIANNE Gilles

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 :

Monsieur le Maire et l'Adjoint aux Finances présentent au Conseil Municipal le budget prévisionnel 2026 de la Commune, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 480 110.82 €

- Dépenses de fonctionnement par chapitres :

FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	DEPENSES BP 2026
011 / CHARGES A CARACTERES GENERAL	154 723.51 €
012 / CHARGES DE PERSONNEL	153 000.00 €
014/ ATTENUATIONS DE PRODUITS	28 185.27 €
023 / VIREMENT A SECTION D'INVESTISSEMENT	69 962.07 €
65 / AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	42 100.00 €
66 /CHARGES FINANCIERES	4 300.00 €
67/ CHARGES SPECIFIQUES (EXCEPTIONNELLES)	1 500.00 €
68/ DOTATIONS AUX PROVISIONS	500.00 €
042/OPERATIONS D'ORDRES ENTRE SECTIONS	25 839.97 €
TOTAL	480 110.82 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202210-20260305-DEL2026-03-6BIS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2026

- Recettes de fonctionnement par chapitres

<i>FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</i>	<i>RECETTES BP 2026</i>
002 / EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	101 570.85 €
013 / ATTENUATIONS DE CHARGES	500.00 €
042/ OPERATIONS D'ORDRES ENTRE SECTIONS	25 839.97 €
70 / PRODUITS DES SERVICES	32 200.00 €
73 / IMPOTS ET TAXES	20 000.00 €
731 / FISCALITE LOCALE	215 500.00 €
74 / DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	64 500.00 €
75 / AUTRES PRODUITS DE GESTIONSCOURANTE	20 000.00 €
76 / PRODUITS FINANCIERS	0.00 €
77 / PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.00 €
TOTAL	480 110.82 €

Dépenses et recettes d'investissement : 404 927.04 €

- Dépenses d'investissement par chapitres :

<i>INVESTISSEMENT - CHAPITRES</i>	<i>DEPENSES BP 2026</i>
001 / SOLDE D'EXECUTION D'INV. REPORTE	87 055.48 €
040/ OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	25 839.97 €
041/ OPERATIONS PATRIMONIALES	0.00 €
10/ DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	0.00 €
13/ SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0.00 €
16/ REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	41 487.62 €
20/ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0.00 €
204/ SUBVENTIONS D EQUIPEMENTS	25 839.97 €
21/ IMMOBILISATIONS CORPORELLES	224 704.00 €
TOTAL	404 927.04 €

- Recettes d'investissement par chapitres :

<i>INVESTISSEMENT - CHAPITRES</i>	<i>RECETTES BP 2026</i>
001 / SOLDE D'EXECUTION D'INV. REPORTE	0.00 €
021/ VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT	69 962.07 €
040/ OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	25 839.97 €
041/OPERATIONS PATRIMONIALES	0.00 €
10/ DOTATIONS FONDS DIVERS	143 000.00 €
13/ SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	166 125.00 €
16/ EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0.00 €
TOTAL	404 927.04 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le budget prévisionnel 2026 de la Commune, tel que présenté.

Monsieur la Maire et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents cette délibération.

Fait à Sainte Foy Saint Sulpice, le 5 mars 2026

Le Maire
Mickaël MIOMANDRE

Le secrétaire de séance,
Gilles PONVIANNE



